

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE AERONAUTIQUE**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Michel OZOUX  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 354 417 00023

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 296 805 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 135 600 €, le solde restant s'élève à 161 205 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **38 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 334 805 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **206 700 €.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 12 455 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

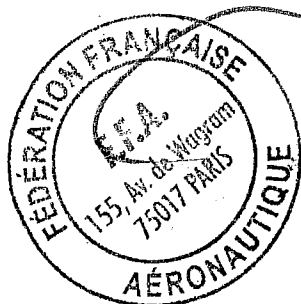
Fait à Paris le

- 9 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE AERONAUTIQUE

LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC



*Lotrelex -*  
VISE LE 08/06/16. DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ .... 210-127 2040

<sup>1</sup> - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
Actualité		Réalisés	Réalisés	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles
Nombre de licences		40541	39848	40500	41000	41000	41000	41000	41000
Nombre d'ATP		871	1404	800	800	800	800	800	800
Nombre total de licences et d'ATP		41512	41253	41100	41800	41800	41800	41800	41800
Nombre et taux de licences féminines		3082 (7,5%)	2935 (7,3%)	3100 (7,5%)	3200 (7,8%)	3200 (7,8%)	3200 (7,8%)	3200 (7,8%)	3200 (7,8%)
Nombre et taux de licences en 21-35		462 (1,14%)	529 (1,33%)	460 (1,14%)	460 (1,12%)	460 (1,12%)	460 (1,12%)	460 (1,12%)	460 (1,12%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		4641 (11,45%)	4024 (10,1%)	4100 (10,1%)	4150 (10,2%)	4150 (10,2%)	4150 (10,2%)	4150 (10,2%)	4150 (10,2%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		70	87	45	50	50	50	50	50
Promotion de la jeunesse (jeunes de haut niveau) et des fédérations sportives									
Solidité financière		52,54	0	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Compétitivité de la France parmi les grandes nations sportives									
Rang sportif de la France		1	1	2	2	2	2	2	2
Rang sportif de la France parmi les grandes nations sportives									
Taux de suivi médical complet - SMR		90,33%	96,87%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		84,92%	92,31%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - SMR HN		6	0	0	0	0	0	0	0
Taux de missions signées dans le CTS Web		3 (100%)	2 (66,67%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Indicateur		Réalisés	Réalisés	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles	Cibles
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Développement des pratiques - NL		8463	7977	8500	9000	9000	9000	9000	9000
Développement des pratiques - BIA		3020	3348	2600	2600	2600	2600	2600	2600
Structuration fédérale		20	20	15	15	15	15	15	15
Formation		60	25	25	25	25	25	25	25
Rang de la France aux compétitions de références		1	1	2	2	2	2	2	2
SMR HN		66	97	100	100	100	100	100	100
SMR Espoirs		85	92	100	100	100	100	100	100

*de*

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accords	Engag. (réel)
<b>Développement des pratiques - BIA</b>				
Action 1	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Développement des pratiques - NI	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Action 1	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Comforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Action 1	18 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
Programmes d'échanges internationaux	18 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
Rang de la France aux compétitions de références	18 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
Action 1	626 000 €	257 000 €	215 000 €	411 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	125 000 €	25 000 €	0 €	125 000 €
Action 2	125 000 €	25 000 €	0 €	125 000 €
Aides personnalisées (AP)	493 000 €	234 000 €	208 000 €	285 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	38 000 €	38 000 €	38 000 €	0 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	160 000 €	100 000 €	100 000 €	60 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	75 000 €	40 000 €	40 000 €	35 000 €
Action 3	220 000 €	56 000 €	30 000 €	190 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	8 000 €	8 000 €	7 000 €	1 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €
SMR HN	4 000 €	4 000 €	3 000 €	1 000 €
Action 3	4 500 €	4 500 €	4 500 €	0 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	4 500 €	4 500 €	4 500 €	0 €
SMR Espoirs	3 000 €	3 000 €	1 305 €	1 695 €
Action 3	3 000 €	3 000 €	1 305 €	1 695 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 000 €	3 000 €	1 305 €	1 695 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	3 000 €	3 000 €	1 305 €	1 695 €
Action 3	5 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	5 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
Formation	5 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
Action 4	5 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Formations fédérales	5 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Action 1	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 521 000 €</b>	<b>455 000 €</b>	<b>354 805 €</b>	<b>1 166 695 €</b>


Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

36.000 €

296.805 €

*de*

	<b>Relevé d'Identité Bancaire</b> <b>IBAN</b>
<b>Cadre réservé au destinataire du relevé</b>	
<b>Titulaire du compte</b> FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE	
<b>Domiciliation</b> PARIS ASSOCIATIONS (02837)	
RIB : 30004 00232 00020002881 85 IBAN : FR76 3000 4002 3200 0200 0288 185 BIC : BNPAFRPPAA	